

# AE FvS Multiple Opportunities II

## I. Informations sur AE FvS Multiple Opportunities II

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

### Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Multiple Opportunities II** (Fonds) du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit luxembourgeois **Flossbach von Storch**.

L'objectif de la politique d'investissement du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

Le compartiment investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple, des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. 20% (max.) des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

### Classe de risque

Faible risque Risque élevé

←-----→

Rendement potentiellement plus faible      Rendement potentiellement plus élevé

1    2    **3**    4    5    6    7

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Cette catégorie de parts a été classée dans la catégorie de risque précitée car le prix de ses parts est soumis à des fluctuations moyennes et par conséquent, ses opportunités de gains, mais aussi son risque de perte peuvent être modérés.

### Performance (%)<sup>1</sup>

	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
<b>Fonds</b>	-1,70	-2,38	-1,05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,43 €

## II. Informations sur Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II

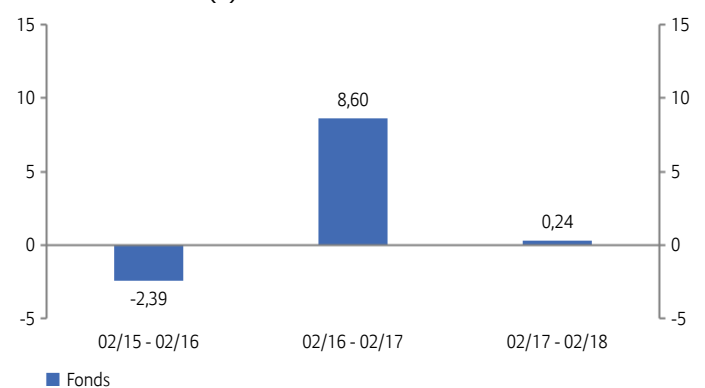
### Performance (%)<sup>2</sup>

	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Fonds</b>	2,78	0,24	6,26	2,05	-	-	-	-	7,67	3,81	4,95

### Evolution VNI depuis la date de création<sup>2</sup>



### Performance annuelle (%)<sup>2</sup>



### Indicateurs de risque/return

	3 ans
Volatilité (%)	9,36

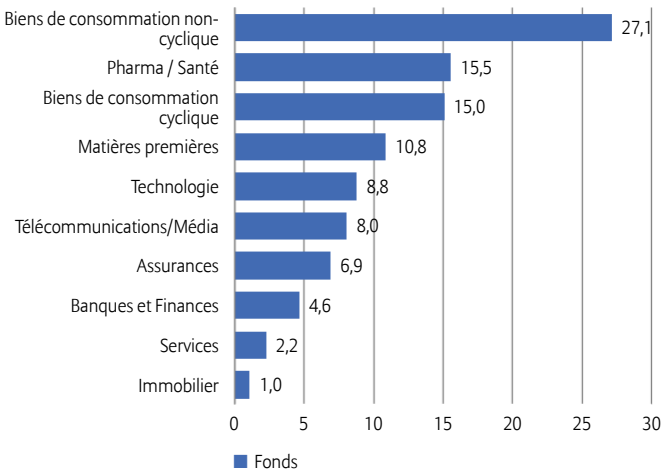
### Notation Morningstar™ Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II



Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/01/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

**Structure du portefeuille**

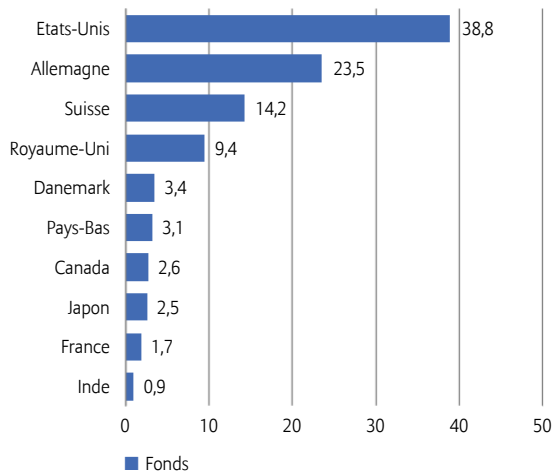
**Répartition sectorielle (%)**



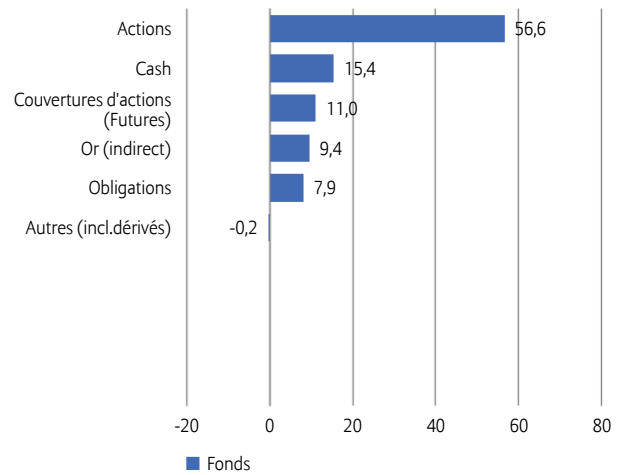
**Principaux titres (en % de la valeur de marché)**

DAIMLER	5,3
NESTLE	5,2
SOURCE PHYSICAL GOLD P-ETC	4,7
XETRA GOLD	4,7
BERKSHIRE HATHAWAY B	4,6
RECKITT BENCKISER	3,3
PHILIP MORRIS INTL.	3,2
ALPHABET - CLASS A	2,6
FREENET	2,3
NOVO NORDISK B	2,3
<b>Total</b>	<b>38,2</b>

**Répartition géographique (%)**



**Exposition aux classes d'actifs**



**Opportunités**

- + Politique de placement flexible, sans contrainte d'indices de référence.
- + Large diversification des risques par des placements dans les différentes catégories (actions, obligations, obligations convertibles, métaux précieux [indirect], etc.). Exploiter le potentiel du marché grâce à un vaste éventail d'investissements.
- + Le compartiment peut acheter des actifs en devises. L'exposition en devises étrangères peut avoir un impact positif sur le rendement du portefeuille en cas de fluctuation du cours de change.
- + Potentiel supplémentaire de rendement grâce à l'éventuelle utilisation de produits dérivés.
- + Potentiel supplémentaire de rendements grâce à l'éventuelle utilisation de métaux précieux [indirect] (par ex. sous forme d'or).

**Risques**

- Les cours des actions peuvent varier fortement en fonction des conditions de marché et il en va donc de même pour la valeur du compartiment. Risques liés aux prix des marchés pour les obligations, en particulier en cas de hausse des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux. Des pertes sont possibles. La large répartition et le vaste éventail de placements peuvent entraîner une participation limitée à une évolution positive de la valeur des différentes classes de placements. Pour les titres illiquides (limités sur le marché), on risque, en cas de vente d'actifs, de ne pas pouvoir procéder à la vente ou de subir de nettes décotes du titre.
- L'exposition aux devises étrangères entraîne des risques de change qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du compartiment.
- En cas d'utilisation de produits dérivés, la valeur du compartiment peut être influencée plus négativement que lors de l'achat de titres sans utilisation de produits dérivés. Cela peut augmenter les risques et la volatilité (terme exprimant, pour le rendement réel d'une valeur, l'amplitude relative des variations de cours d'un titre autour de sa valeur moyenne. La volatilité constitue un indicateur de risque: plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand) du compartiment.
- Les prix des métaux précieux peuvent être soumis à de fortes fluctuations. Des pertes de cours sont possibles.

## Informations clés du fonds sous-jacent

Société de gestion	Flossbach von Storch Invest S.A.
Date de création	03/04/2014



## Gestionnaire de fonds

Dr. Bert Flossbach

## Commentaire du gestionnaire

Après une longue accalmie, la volatilité a fait son retour en février, mettant fin à une phase de hausse des cours ininterrompue sans précédent. L'indice de volatilité très largement utilisé « VIX » a connu une forte croissance, passant de valeurs minimales inférieures à 10 en janvier à 50 pendant une courte durée. Cet indice, qui calcule les fluctuations attendues des actions en fonction des prix de leurs options, a peut-être fait l'objet d'une manipulation, et a ainsi renforcé la tendance à la baisse. Entre-temps, la perte de l'indice boursier américain S&P 500 a atteint pratiquement 10% au plus bas, pour revenir à -4% seulement en fin de mois. L'index boursier allemand DAX a perdu 5,7%. Il n'est pas certain que cette correction ait été déclenchée par les données favorables du marché du travail américain, qui ont suscité des craintes de forte hausse des taux aux États-Unis. Les rendements des obligations d'État américaines à dix ans n'ont que légèrement augmenté, passant de 2,71 à 2,86%, tandis que les rendements des emprunts fédéraux à dix ans ont légèrement chuté à 0,66%. Cela suggère que la crainte d'une surchauffe et d'une forte hausse des taux d'inflation et des rendements des obligations est dépassée. Après une longue période d'augmentation, le marché était sensible à un mouvement contraire, qui pourrait bien se prolonger.

Fin janvier, nous avons acquis des options de vente sur l'indice boursier américain S&P 500 et nous les avons vendues avec un gain important dans le cadre de cette correction, ce qui a compensé une partie de la perte de change. Nous avons exploité le net rebond de la deuxième quinzaine de février pour couvrir une partie de l'engagement en actions par des ventes dans l'indice. La part d'actions en fin de mois est d'environ 67% brut et d'environ 56,6% net (après couverture).

La trésorerie s'élève à 15,4%, et nous donne suffisamment de souplesse pour stocker certaines positions d'actions en cas de nouvelle chute des cours.

## Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
  - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as),
  - Allianz Benelux s.a. par mail à [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be) ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGL, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>2</sup> Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Flossbach von Storch AG, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. HRB (registre de commerce) 30 768 - Cologne. Ottoplatz 1, D-50679 Cologne, Allemagne – Tél. : +49 221 33 88 290. [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de)

